

Allocataires frontaliers en Suisse et bénéfice du Complément du mode de garde (CMG) pour la garde des enfants par une Structure



Ce qu'il faut savoir

Selon la situation de la famille, deux situations peuvent se rencontrer :

Un des membres du couple est travailleur frontalier en Suisse et l'autre perçoit un revenu en France



LA CAF VERSE LES PRESTATIONS FAMILIALES



La Caf verse l'aide forfaitaire CMG à l'allocataire.

La Caisse suisse peut verser un complément différentiel (CDI).

C'est la différence entre le montant théorique des prestations familiales suisses et le montant des prestations familiales françaises versées par la Caf.

Son versement est annuel sur présentation d'une attestation de la Caf.

Un des membres du couple est travailleur frontalier en Suisse et l'autre ne perçoit aucun revenu en France



LA CAISSE SUISSE VERSE LES PRESTATIONS FAMILIALES



La Caisse suisse verse les prestations familiales suisses au travailleur frontalier, via son employeur.

La Caf peut être amenée à verser une Allocation différentielle (ADI).

C'est la différence entre le montant théorique des prestations familiales françaises et le montant des prestations familiales suisses versées par la Caisse suisse.

Son versement est trimestriel à réception des attestations trimestrielles complétées par l'employeur ou la caisse suisse.

L'aide forfaitaire CMG, pour l'emploi d'une assistante maternelle ou d'une garde à domicile, par le biais d'une structure, est ainsi prise en compte dans le calcul de l'ADI.

De quelles structures s'agit-il ?

Les crèches familiales, les micro crèches, les structures, les associations ou les entreprises habilitées employant des gardes d'enfant à domicile



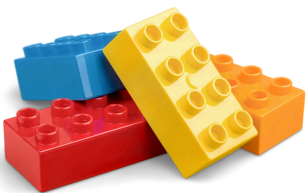
Retrouver toutes les informations sur [Je travaille à l'étranger pour un employeur étranger](#) | [Bienvenue sur Caf.fr](#)
scanner le QR code



Ne pas jeter sur la voie publique



Allocataires frontaliers en Suisse et bénéfice du Complément du mode de garde (CMG) pour la garde des enfants par une Structure



Ce qu'il faut retenir

LORSQUE LA CAISSE SUISSE VERSE LES PRESTATIONS FAMILIALES, LA CAF PEUT VERSER UNE ALLOCATION DIFFÉRENTIELLE

La structure facture mensuellement à la famille le coût des services d'accueil ou de garde des enfants. La facture comprend :

- le salaire de l'employé
- les cotisations de l'employé
- certains frais indirects liés à la garde des enfants (frais de déplacement, frais de gestion...).

A réception de la facture acquittée par la famille et du montant des prestations étrangères perçues par la famille, la somme des prestations françaises est comparée au montant des prestations réellement perçues à l'étranger par la famille.

Si le montant des prestations françaises est supérieur au montant des prestations étrangères, la Caf verse une prestation différentielle sous forme d'Adi à la famille, comprenant la part de CMG Structure.

En synthèse :

- le droit au CMG est intégré au droit à l'ADI versé par la Caf.
- dans tous les cas, l'ADI est versée trimestriellement, sous réserve d'avoir reçu les factures acquittées et l'attestation des prestations étrangères perçues par la famille.



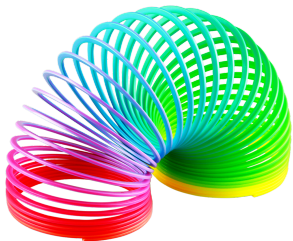
LORSQUE LA CAF VERSE LES PRESTATIONS FAMILIALES, LA CAISSE SUISSE PEUT VERSER UN COMPLÉMENT DIFFÉRENTIEL

A cet effet, la Caf établit une attestation à destination de la Caisse suisse précisant sur l'année écoulée, mois par mois, enfant par enfant, les prestations perçues par la famille.

Pour le CMG Structure : Sur l'attestation annuelle à destination de l'organisme suisse, il apparaît bien le montant de l'aide forfaitaire CMG versé à l'allocataire.

Exemple : la famille a bénéficié sur le mois de mars 2023 pour un enfant d'un montant de 592.09€ (avant CRDS) versé à l'allocataire au titre du CMG.

Enfant :		né(e) le								
Lien de parenté Monsieur : LEG					Lien de parenté Madame : LEG					
Montants exprimés en Euros										
Montant /Mois	AB	CLCA	CMG	AF/Majo/ Forfait	CF	AEEH/MP I	ARS	ASF	AJPP	Total par période
01/2023			789,45	70,27						859,72
02/2023	182,91		789,45	70,27						1042,63
03/2023	182,91		592,09	70,27						845,27
04/2023	185,73		801,60	71,35						1058,68
05/2023	185,73		801,60	71,35						1058,68
Total pour cet enfant :										4864,98



Retrouver toutes les informations sur [Je travaille à l'étranger pour un employeur étranger](#) | [Bienvenue sur Caf.fr](#)
scanner le QR code



Ne pas jeter sur la voie publique

